

## **AVIS ENQUETE PUBLIQUE**

**portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 1 Mwc sur la commune de Saint-Papoul au lieu-dit "Las Bruges" déposée par la société CENTRALE SOLAIRE TQ 7**

Par arrêté préfectoral du 07 novembre 2024 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 36 jours, est prescrite du 02 décembre 2024 au 06 janvier 2025 inclus.

### Caractéristiques principales du projet :

Le projet de centrale solaire est situé sur la commune de Saint-Papoul au lieu-dit Las Bruges.

La surface clôturée de 8,9 ha pour une puissance de 5,2 MWc. Les panneaux de type tracker sont de hauteur maximale 2,60 m. Le site comprend en outre des locaux techniques sur 40 m<sup>2</sup>, des pistes et deux citernes.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.424-2 du code de l'urbanisme.

Par décision du 17 septembre 2024 de Mme la présidente du tribunal administratif désignant M. André HIEGEL, officier supérieur de gendarmerie retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire chargé de conduire l'enquête publique au titre des dispositions du code de l'environnement et M. Emmanuel NADAL, cadre supérieur France-Telecom, en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant .

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'absence d'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Saint-Papoul, siège de l'enquête – Place de la Mairie – 11400 Saint-Papoul, aux jours et heures d'ouverture au public,

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/projetagrivoltaiquesaintpapoul/>

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>

- gratuitement sur un poste informatique, à la mairie de Saint-Papoul aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Saint-Papoul.
- sur le registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.democratie-active.fr/projetagrivoltaiquesaintpapoul/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Papoul, siège de l'enquête – Place de la Mairie – 11400 Saint-Papoul
- à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque de Saint-Papoul au lieu-dit « Las Bruges»).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous format papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [projetagrivoltaiquesaintpapoul@democratie-active.fr](mailto:projetagrivoltaiquesaintpapoul@democratie-active.fr)

Les communes concernées sont :

- Saint-Papoul, siège de l'enquête, Labécède-Lauragais, Verdun-en-Lauragais, Villespy, Lasbordes, Saint-Martin-Lalande, Castelnaudary et Issel.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Saint-Papoul, siège de l'enquête – Place de la Mairie – 11400 Saint-Papoul :

– **lundi 02 décembre 2024 de 09h à 12h ;**

– **jeudi 19 décembre 2024 de 14 h à 17h ;**

– **lundi 06 janvier 2025 de 14h à 17h.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Saint-Papoul ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>

La société responsable du projet est CENTRALE SOLAIRE TQ 7 – ZAC de Mazeran - 74 Rue Lieutenant de Montcabrier – 34500 Béziers. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Sophie GODIA par tél.: 06 70 15 76 33 ou par mail à l'adresse : [sophie.godia@totalenergies.com](mailto:sophie.godia@totalenergies.com)